

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF

compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2018.

Nombre de Conseillers en exercice : 41
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers votants : 28 + 3 Procurations
Date de convocation : le 15 novembre 2018
Date d'affichage : le 15 novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le trente novembre à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents :

M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville,
M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville,
M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière,
M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If,
M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville,
M LEBESNE Daniel 1^{er} adjoint délégué de la commune de la Folletière
MME LHERNAULT Martine 1^{er} adjoint délégué de la commune de Mont de l'If,
MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville,
M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
MME CANTREL Anita, M BARE Alain, M COLANGE Stéphane, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M KACZMARCZYK Alexandre, M LECOURT Dominique, M LOISEL Laurent, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,

M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, MME DE SUTTER Chantal, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M HAAS François, M LAVICE Alexis, M LEFEBVRE Dominique, M LEVASSEUR Eric, MME MARCHAND Sarah, M VIGER Joël.

Procurations : M Franck FREMONT donne procuration à monsieur DOUVILLE. M Dominique LEFEBVRE donne procuration à Mme CANTREL. Mme Valérie PONSAR donne procuration à M GARAND.

Madame Nadine VIRVAUX est élue secrétaire de séance.

Avant l'approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre dernier, monsieur le maire informe les membres du conseil de la démission du poste de président des affaires scolaires, pour des raisons professionnelles, de M Franck FREMONT, reçue par courriel en Mairie le 26 novembre 2018.

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 3 octobre 2018

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 3 octobre 2018, envoyé par mail ou par voie postale aux conseillers municipaux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

2. Changement dénomination Communauté de Communes de la région d'Yvetot

Monsieur le maire donne lecture de la notification transmise par la communauté de Communes de la région d'Yvetot concernant leur changement de dénomination :

« le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

article 1 : de modifier l'article 1^{er} de nos statuts en indiquant que la nouvelle dénomination de notre collectivité est « Communauté de Communes Yvetot Normandie ».

article 2 : de remplacer toute référence à la « Communauté de Communes de la Région d'Yvetot » dans les autres articles des statuts par « Communauté de Communes Yvetot Normandie ». »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix d'approuver l'adoption de la délibération prise en conseil communautaire le 5 juillet 2018 relative au changement de dénomination de la « communauté de Communes de la région d'Yvetot » par « Communauté de Communes Yvetot Normandie ».

3. Attributions de compensation 2018

Monsieur le maire donne lecture de la notification transmise par la communauté de Communes de la région d'Yvetot concernant les attributions de compensation 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'adoption de la délibération prise en conseil communautaire le 27 septembre 2018 relative aux attributions de compensation 2018 et charge monsieur le maire de toutes les démarches relatives à ce dossier.

4. Vitraux Mont de l'If, contrat de mission.

Monsieur Dubost, maire délégué de la commune de Saint Martin de l'If, explique aux membres du conseil municipal qu'il envisage de poursuivre les travaux d'embellissement de l'église de Mont de l'If, engagés en 2016, par le remplacement des vitraux du cœur de l'église.

Dans un souci de continuité artistique, il propose aux membres du conseil municipal de confier la réalisation des cartons préalables aux quatre vitraux du cœur à monsieur Jacques Paris (artiste), déjà en charge de la première tranche de travaux. Il propose de rémunérer cette mission de manière forfaitaire pour un montant de 6000 €ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la proposition de monsieur DUBOST et charge monsieur Dubost et monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

5. Vitraux Mont de l'If, plan de financement

Monsieur Dubost, maire délégué de la commune de Saint Martin de l'If, explique aux membres du conseil municipal qu'il envisage de poursuivre les travaux d'embellissement de l'église de Mont de l'If, engagés en 2016, par le remplacement des vitraux du cœur de l'église.

Il explique qu'il est nécessaire, pour obtenir les diverses subventions, et la contribution de la fondation du patrimoine, pour la collecte de dons, de valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

Travaux :	Coût estimatif hors taxes en €
Menuiseries	18610.00
Honoraires artiste	6000.00
Création vitraux	15390.00
Total :	40 000.00

Recettes :

Source :	Montant sollicité
Commune (fonds publics)	20 000.00
Dons collectés par la Fondation du Patrimoine (fonds privés)	5 000.00
Mécénat (fonds privé)	15 000.00
Total :	40 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix :

- d'approuver la proposition de monsieur DUBOST et charge monsieur Dubost et monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.
- de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel détaillé ci-dessus.
- de valider la participation de la commune prévue dans le plan de financement, soit 20 000€ht pour un montant total de dépenses de 40 000€ ht.

6. Adhésion @ctes

Monsieur le maire présente le projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il explique que la dématérialisation présente un gain de temps de traitement des demandes et une diminution des impressions papier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix de valider, la proposition de dématérialisation des transmissions des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, via le système d'information @ctes et autorise monsieur le maire à signer un marché avec un opérateur de transmission et une convention de transmission avec la Préfecture. Il le charge de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

7. Renouvellement convention SDE

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant les 3 groupements d'achat d'énergie précédemment réalisés par le SDE76 et arrivant à échéance au 31 décembre 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint Martin de l'If d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

-Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,

-Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

-Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

-S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

-Autorise monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

-Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

8. Délibération adhésion service médiation du centre de gestion

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de valider l'adhésion de la commune à la mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime. Cette mission de médiation est déclenchée par la collectivité territoriale pour favoriser le dialogue et rechercher un accord en vue d'une résolution amiable en cas de litige avec un agent. Elle est tarifée au titre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour un montant de 180 euros ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix de valider la proposition énoncée ci-dessus et charge monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

9. Aliénation chemin rural

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 24 octobre dernier concernant la proposition d'acquisition d'un chemin rural jouxtant la parcelle AH 133 et AH 134 par monsieur Fernando Rodrigues et propose la mise en place d'une procédure d'aliénation de ce même chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix de valider, la mise en place de la procédure d'aliénation du chemin rural énoncée ci-dessus et charge monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

10. Voyage école de Betteville

Monsieur le maire explique que l'école de Betteville a pour projet d'emmenner toutes les classes de l'école de Betteville en voyage scolaire pendant deux jours. Ce projet, exceptionnel ne rentre pas dans les critères votés lors du dernier conseil municipal et ne peut donc pas prétendre à l'octroi de subvention par la mairie.

Il est proposé de verser à l'école de Betteville, pour le voyage au Puy du Fou, une participation financière exceptionnelle de 15€ par enfant, pour les enfants résidant à Saint Martin de l'If.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à 20 voix pour, 10 abstentions et une voix contre, de verser une aide exceptionnelle de 15 € par enfant et par nuit, pour les enfants résidant à Saint Martin de l'If.

11. Dénomination des rues, Mont de l'If

Monsieur le maire rappelle qu'il avait donné lecture de la demande écrite de madame Véronique Padé, résidant au 61 impasse du Gué, à Mont de l'If, Saint Martin de l'If, concernant les difficultés qu'elle rencontre au quotidien, suite à la modification de son adresse dans le cadre de la création de la commune nouvelle, lors du dernier conseil municipal.

Madame Padé demandait aux membres du conseil municipal, l'autorisation de reprendre sa précédente adresse, soit : -61 impasse du Val au Cesne, au lieu de 61 impasse du Gué.

Les membres du conseil municipal lui avaient demandé de s'assurer que tous les propriétaires résidants dans cette impasse étaient d'accord.

Aujourd'hui, il est confirmé que les deux propriétaires donnent leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 22 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions, d'accepter à titre exceptionnel la demande des riverains de cette impasse.

L'impasse du Gué redevient l'impasse du Val au Cesne.

12. Dénomination des rues, Betteville

Pour plus de clarté dans les adresses postales, il est demandé à ce que « le bourg » de Betteville soit renommé en « rue du bourg ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, de renommer « le bourg » de Betteville en « rue du bourg ».

13. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2018 pour 2019, budget principal et tous les budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à engager en 2019 les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses du budget principal 2018 et de tous les budgets annexes 2018, ainsi que pour les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100%.

14. Demande de subvention Fonds Action Local pour la rue Saint Martin lot 2

Dans le cadre du marché de travaux de la rue saint Martin, monsieur le maire explique que le Fonds d'Action Local pourrait subventionner les dépenses liées au lot n°2 : « Signalisation et aménagement paysagé ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des voix, d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention énoncée ci-dessus et le charge de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

15- décision Modificative n°5

Afin de régulariser les écritures comptables, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de valider la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

-compte 657348 -40 000.00 €

Dépenses de fonctionnement :

-compte 615231 +40 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision modificative proposée.

16- convention plateforme Remplafrance

Monsieur le Maire présente la proposition de la plateforme Remplafrance qui fournit à la commune, une aide dans le recrutement des médecins pour le cabinet médical. La proposition se décompose comme suit :

-facturation des annonces : montant forfaitaire 500€ht valable jusqu'à l'installation du médecin.

-facturation du contrat au succès : 9000€ht avec une garantie de 4 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 29 voix pour et 2 abstentions, de valider la proposition présentée ci-dessus.

Publié, affiché le 4 décembre 2018 à la mairie de Saint Martin de l'If et transmis en préfecture le 4 décembre 2018.

Présentation devis remise en état de la climatisation, cantine, Bichot Enerxia.

Monsieur le maire fait part, pour information, aux membres du conseil municipal, du devis de réparation pour la remise en état de la climatisation présentée par l'entreprise BichotEnerxia d'un montant de 966.46€ ttc.

Présentation devis contrat de maintenance, cantine, Bichot Enerxia.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de contrat de maintenance pour la climatisation de la cantine présentée par l'entreprise BichotEnerxia d'un montant de 2932.94€ ttc.

Au vu de ces éléments le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour le moment à cette proposition.

Listes électorales, commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales et de la création du Répertoire Electorale Unique, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune du département de la Seine Maritime.

Cette commission sera composée :

- D'un conseiller municipal (ni le maire, ni un adjoint, ni un conseiller avec une délégation en matière d'inscription sur liste électorale),
- D'un délégué de l'administration,
- D'un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Il appartient donc aux membres du conseil municipal de désigner :

- Un conseiller municipal et un suppléant,
- Un délégué de l'administration et un suppléant.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal valide les propositions suivantes :

1-Conseiller municipal : Monsieur Mickaël MOTTET,

2-Suppléant : Monsieur Olivier DOUVILLE,

3-Délégué de l'administration : M Rémy COLLARD,

4-Suppléant : M Vincent BELOU,

5-Délégué du Tribunal de Grande Instance : Mme Henriette SILLIARD

6-Suppléant : Mme LECOCQ,

Questions diverses :

-Commission Affaires scolaires :

Madame Sandrine NORDET annonce qu'elle ne trouve plus sa place au sein de la commission des affaires scolaires et présente sa démission de sa place de vice-présidente. Après la démission de monsieur Franck FREMONT de la présidence, il est indispensable de reformer une commission des affaires scolaires.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, que la commission serait composée comme suit :

Président : M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville,

Vice Président :

Membres : Cyril Agasse, Chantal Debray, Olivier Douville, Alexandre Kaczmarczyk, Valérie Ponsar, Marie-Cécile Silliard, Nadine Virvaux.

-Remplacement chaudière de Betteville,

Monsieur le maire explique aux membres que conseil municipal que la chaudière de l'école de Betteville va être remplacée, pour un montant de 14 766.00€ttc et pris en charge financièrement à 100% dans le cadre du programme proposé par la Communauté de Communes Yvetot Normandie en collaboration avec Certinergy (certificats d'économie d'énergies).

-forages boucherie et rue de la promenade

-Mise en place du pylône, La Folletière,

Monsieur le maire précise que le pylône a été installé à la Folletière semaine 48. Il est désormais opérationnel.

A compléter....

- Madame Padé demande si un arrêté pourrait être pris au niveau communal pour obliger la destruction des nids de frelons asiatiques.

- Monsieur Alexandre Kaczmarczyk demande si la commission des travaux existe toujours ?

-Remplacement du poteau incendie, 364 rue des coquelicots à Fréville.

L'ordre du jour est épuisé,

La séance est levée à 23h15.